



## COMMUNIQUE

### Scandale à la CAP d'avancements des assistants

La CAP du 18 décembre 2008 devait, entre autres, faire passer un(e) adjoint(e) dans le corps des assistants. Le Directeur Général a imposé le passage de sa secrétaire. Celle-ci ne fait partie de l'aviation civile que depuis un an. **C'est donc le fait du prince** qui l'a emporté au détriment d'adjoint(e)s qui, après avoir passé sans succès le concours et/ou l'examen professionnel, attendaient cette promotion depuis une vingtaine d'année pour certain(e)s.

La conception du dialogue social du directeur contribue clairement à détruire le lien social à la DGAC.

Les représentants des personnels élus à cette CAP s'élèvent contre cette décision inadmissible. Ils demandent que les critères définis dans la commission éponyme soient vraiment appliqués.

Les CAP doivent être respectées.